

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_073

Séance du jeudi 11 octobre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 05/10/2018

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de
séance: François
FOLCHER

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Françoise THYSS

Absents: Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION

Objet: horaires de la poste - DE_2018_073

Madame Nathalie Méjean, chargée des relations avec les collectivités territoriales pour le compte de la Poste présente au Conseil municipal la proposition d'aménagement des horaires d'ouverture du bureau du Pont de Montvert. Cet aménagement consistant à la fermeture du lundi après midi et la réduction de la plage horaire de l'après midi. La Poste justifie cette proposition par la réduction du taux de fréquentation du bureau, baisse qui lui donne la possibilité de modifier (-2h) les horaires hebdomadaires d'ouverture.

Le Conseil municipal s'insurge d'une telle proposition, précisant que la réduction de la fréquentation du guichet est lié en très grande partie au mode de comptabilisation de l'activité et à la manière de rendre le service (par exemple l'impossibilité, pour les usagers, de déposer de l'argent au guichet au delà d'une certaine somme).

Un problème de signalétique pointant le nouveau bureau est également soulevé, tout comme la semaine de fermeture qui a eu lieu durant le mois d'août.

Le Conseil municipal considère que le maintien du service au public se doit d'être assuré et exemplaire notamment eu égard aux efforts consentis en matière d'aménagement de locaux par les collectivités concernés.

Le Conseil municipal s'oppose fermement à toute diminution des horaires du bureau de poste du Pont de Montvert et condamne fermement les pratiques qui consistent à avoir des horaires et des règles inadaptées à l'environnement rural. Pratiques qui font artificiellement baisser les chiffres d'utilisation du bureau de poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis DEFAVORABLE à la proposition d'aménagement des horaires d'ouvertures du bureau de poste.

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2018 048-200057594-20181011-DE_2018_073-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard

